

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Compte-rendu de la session ordinaire du jeudi 10 avril 2008

Convocations adressées le 28 mars 2008.

L'an deux mille huit, le dix avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël , Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, SEIGNEURET André, DESCHAMPS Pascal, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, BOUILLON Jean-Philippe, Mesdames HERMAN Christine, JULIEN Annie , BEAUVAIS Jean-Pierre, AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Madame ANDROUARD Maryline.

Absents excusés :

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé .

Secrétaire de séance : M. DESCHAMPS Pascal.

Vote des trois taxes

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières ,et après discussion le conseil municipal décide de voter à main levée, il est décidé à la majorité absolue une augmentation de 1 % des taux , le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	8,71 %	soit un produit de	42 147,69 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	12,74 %	soit un produit de	38 500,28 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	29,21 %	soit un produit de	<u>27 749,50 €</u>
		soit un total de	108 397,47 €

Délégations consenties au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du CGCT (article L. 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci d'efficacité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. Le Maire les délégations suivantes :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- de donner, en application de l'article L. 2 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Travaux au logement sis 7 , rue de Nogent

M. Le Maire rappelle l'état d'avancement de cette opération, la commune a acquis le pavillon situé 7, rue de Nogent afin de réaliser un logement social dans le cadre du lancement d'une opération « Cœur de village » pour financer l'aménagement des espaces publics du centre bourg.

Les travaux de réhabilitation ont commencé, et des travaux de remise aux normes de la totalité de l'installation électrique qui n'avaient pas été prévus initialement ont été nécessaires de ce fait un surplus de dépenses dont le montant n'a pas été estimé.

Acquisition de terres aux consorts Chartrin

M. le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur des parcelles vendues par les Consorts Chartrin : ce qui concerne en particulier la parcelle de la source de Ricourt, deux autres parcelles sur Ricourt et une parcelle en limite de Bourg, l'agriculteur exploitant a fait jouer son droit de préemption et de ce fait une seule parcelle pourrait être acquise par la commune.

La parcelle ZX 39 de 62 ares est proposée au prix de 4500 € / hectare , après en avoir délibéré et vu l'emplacement, le conseil décide d'acquérir cette parcelle au prix de 2 790 € majoré des frais de notaire .

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente auprès de Maître Armengau , notaire à Brou ainsi que la prise en charge des frais de notaire et autre pièces s'y rapportant.

Préparation de la cérémonie du 8 mai 2008

Le programme de la cérémonie du jeudi 8 mai 2008 s'établit ainsi :

- 10 h 15 : Rassemblement à la mairie,
- 10 h 30 : Départ du défilé,
- 10 h 45 : Dépôt de gerbes au monument aux morts, allocutions suivies d'un vin d'honneur à la salle polyvalente

M. Deschamps Pascal se charge de solliciter des musiciens lors du défilé.

D'autre part , M. DESCHAMPS prépare l'organisation d'un concert en l'Eglise de Montigny-le-Chartif le vendredi 4 juillet avec les harmonies de Sancheville et Maintenon, d'autre part un concert est prévu en octobre avec l'Harmonie de Condé.

Choix feu d'artifice du 14 juillet

Après différentes propositions, M. Fortin Claude propose de retenir le feu d'artifice « Terre de feu » chez Vouzelaud d'un montant de 1845 €, le conseil municipal entérine ce choix.

Préparation d'un règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente

Il est proposé d'organiser une commission pour l'élaboration d'une remise à jour du règlement de la salle polyvalente , Messieurs Fortin Claude, Deschamps Pascal, Mme Androuard Maryline, Mme Herman Christine et M. Lamelet Alain s'inscrivent pour participer à cette commission.

Informations et questions diverses

Suite au renouvellement du Conseil, il a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, les élus désignent les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants et qui seront proposés aux services fiscaux.

Monsieur le Maire fait part des réclamations liées au niveau très bas des eaux de la Thironne suite à l'ouverture en continue des vannes, les élus chargent le Maire de contacter le service de gestion durable de l'espace et des milieux aquatiques pour faire part du risque d'érosion des berges , des difficultés à alimenter en eau les animaux et les limites à la pratique de la pêche .

Monsieur Le Maire signale que les effectifs scolaires étant en hausse, il est nécessaire d'accroître les capacités de ramassage du transport scolaire, plusieurs solutions sont à l'étude pour la rentrée 2008/2009.

Lors du tour de table, Mme Androuard sollicite l'installation d'une poubelle à l'abri-voyageurs, cet aménagement était déjà prévu.

M. Laufray signale la nécessité d'interdire la circulation aux poids lourds sur la voie communale entre l'écorcheboeuf et la Verrerie.

La séance est levée à 23 heures 45 et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres